

Peut-on mettre au pluriel les noms propres ?

- Rappel : les **noms propres** sont des noms qui commencent par une majuscule et qui désignent une personne, un animal, une ville ou un pays unique.
- En règle générale, les noms propres ne changent pas (aucune marque du pluriel).

Exemple :

- Les Durand ne viendront pas.
- Le nom propre « Durand » ne prend aucune marque du pluriel et reste inchangé.

Peut-on mettre les noms propres au pluriel ?

Oui, il existe quelques exceptions.

Un **nom propre** peut prendre un « s » au pluriel dans les cas suivants :

- Le nom propre désigne des familles illustres ou des dynasties.
- Il désigne des peuples, des pays, des noms géographiques.
- Il est employé comme un nom commun.
- Il désigne des œuvres artistiques qui portent le nom de son créateur.
- Il désigne des personnages très connus que l'on compare.

Attention : il existe des cas particuliers pour ces exceptions.

Exemples :

- La mort d'Elizabeth Ière marque la fin de l'ère des Tudors. « Tudors » désigne une dynastie
- Les Indes / les Alpes / les Amériques Ces noms propres désignent des peuples, des pays et des noms géographiques.
- Leurs fils sont devenus de véritables apollons. Ici, « Apollon » est utilisé comme un nom commun.
- Pierre est fan des Picassos. Ici, les œuvres portent le nom de leur créateur (Picasso).
- Le monde a eu ses Napoléons. Le nom « Napoléon » désigne un personnage très connu que l'on compare.